

**Vœu relatif aux migrant·e·s**

**Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, et les élu·e·s du Groupe communiste – front de gauche  
et par Jérôme Gleizes, David Belliard et les élu·e·s du Groupe écologiste de Paris  
et par Nathalie Maquoi et Carine Petit**

Considérant la crise humanitaire à laquelle la France et Paris, sa capitale, doivent faire face et dont l'Union Européenne est responsable au premier chef par la non mise en place d'un dispositif d'accueil efficace ;

Considérant les nombreux les foyers de tensions dans le monde sont encore trop nombreux en raison des conflits, de la pauvreté et du dérèglement climatique ;

Considérant la solidarité européenne ne répondant pas aux enjeux actuels, et que les règles de Dublin font notamment reposer le poids de l'accueil des réfugié·e·s sur les pays aux frontières de l'Europe ;

Considérant les politiques de fermeture des frontières et des esprits qui ne résoudront pas les crises systémiques en œuvre de par le monde ;

Considérant que la France est dépositaire d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger, car non assurée et non assumée ;

Considérant que l'accueil inconditionnel est inscrit dans la loi ;

Considérant que la France a choisi de s'engager dans une politique migratoire d'une dureté sans précédent avec un arsenal législatif mis en place pour stopper l'immigration : sécurisation des frontières, financement et déploiement de forces policières, réglementations diverses et variées limitant les libertés individuelles des exilé·e·s notamment, renvois à la frontière ;

Considérant l'engagement volontaire de citoyen·ne·s, bénévoles, militant·e·s associatifs ou responsables politiques, qui agissent au niveau local, là où de nombreuses initiatives ont foisonné, loin de l'image d'un pays et d'un peuple recroquevillés ;

Considérant que Paris, les villes, les territoires de France accueillants restent souvent bien seuls avec les ONG et les associations, en première ligne pour faire face aux enjeux de l'urgence du sort des exilé·e·s de tout âge ;

Considérant la mobilisation sans précédent, depuis le mois de juin 2015, de la ville de Paris, par le biais de son plan de mobilisation pour l'accueil des réfugié·e·s, construit étroitement avec l'État, qui décline 18 engagements répondant aux principes suivants : aucune hiérarchie ne doit être faite entre les personnes à la rue ; la ville de Paris et les Parisiens restent mobilisés ; la réponse à l'urgence est indissociable de la préparation de l'avenir ;

Considérant le bilan conséquent qui a déjà été fait du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié·e·s :

- création d'un centre spécialisé pour l'accueil des femmes isolées et femmes avec enfants ;
- création de la bulle permettant l'accueil l'orientation et l'hébergement de milliers de réfugiés ;

- participation à la mise à disposition de foncier permettant l'ouverture par l'État de nouvelles places de centres d'hébergement ;
- soutien à la conduite des missions des partenaires : dispositifs d'apprentissage du français, distribution alimentaire, accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s, gestion de l'hébergement ...
- encouragement de la mobilisation citoyenne (plateforme dédiée jemengage.paris, mise en place d'un réseau de collecte de dons), ...
- soutien à la création d'une maison des droits humains à Paris par la Fédération internationale des droits de l'homme, renforcement de l'aide humanitaire internationale ;

Considérant également la violence que représente l'accueil fait aux migrant·e·s : fragmentation des dispositifs, tri, surcharge administrative, sous-évaluation des besoins en interprétariat, entraînant une restriction de l'accès aux soins et aux droits, qui compromettent l'intégration futur ;

Considérant la mobilisation particulièrement forte des citoyen·ne·s et des associations que ce soit dans l'accompagnement administratif et juridique des migrant·e·s ou dans de nombreuses opérations de solidarité citoyenne ;

Considérant que les restrictions apportées par la France aux actions de solidarité sont en contradiction flagrante avec de multiples engagements internationaux (Directive européenne 2002-90, Résolution du Conseil de l'Europe, recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Déclaration des Nations unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme) ;

Considérant le soutien apporté par la Ville de Paris à l'organisation de la Convention des migrations de Grande Synthe et à la Charte diffusée à cette occasion ;

**Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, et de Jérôme Gleizes, David Belliard et des élu·e·s du Groupe écologiste de Paris, et de Nathalie Maquoi et Carine Petit, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville de Paris signe le Manifeste dit de Grande-Synthe afin de donner une nouvelle impulsion, celle de faire de la question des exilés une grande cause nationale ;**
- **la Ville de Paris mette rapidement en place les six préconisations de ce manifeste, à savoir :**

*« 1- Nos villes, nos communes, nos territoires peuvent devenir des villes, des communes et des territoires refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri, en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation, pour répondre aux besoins vitaux, le temps que les personnes puissent entrer dans le droit commun.*

*2- Nous délivrerons, comme à New York, une carte de citoyenneté à chacun, permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dans nos territoires. Car c'est dans tous les cas, au-delà de la demande d'asile en France, penser le parcours de l'exilé comme un temps de présence dans notre pays, au sein de nos territoires.*

*3- Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit, afin de « sécuriser » les parcours migratoires, d'offrir le temps*

*nécessaire à la réflexion sur leur projet migratoire permettant, ensuite, à chacun de choisir, de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer.*

*4- Nous demandons une attention particulière sur le devenir des mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs dont la prise en charge est insatisfaisante, notamment par les conseils départementaux et l'État.*

*5- Nous proposons que l'État assume sa mission et assure les moyens pour créer des solutions d'hébergement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Il faudra, par ailleurs, harmoniser les dispositifs pour éviter que le logement d'urgence ne devienne la règle.*

*6- Nous organiserons un réseau d'élus et de collectivités désirant se saisir des questions de l'accueil et des urgences liées aux migrations. »*

**- la Ville de Paris appelle à supprimer le « délit de solidarité » inscrit dans la loi française qui permet à l'État de poursuivre en justice des personnes, coupables d'être venues en aide à d'autres personnes en situation d'urgence ;**

**- La Ville de Paris alerte le gouvernement sur les conséquences que la loi asile immigration, en discussion au Parlement, pourraient avoir sur la situation des demandeurs d'asile et des migrants.**